

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 novembre 2018

DCM N° 18-11-29-7

Objet : Rapports sur l'activité des SCIC la Ferme de Borny et CITIZ pour l'exercice 2017.

Rapporteur: M. le Maire

La Ville de Metz est actionnaire de Sociétés Coopératives d'Intérêts Collectifs (SCIC) régies par la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Les rapports présentés par les représentants désignés par la Ville de Metz au sein des SCIC la Ferme de Borny et CITIZ sur l'activité et la gestion de ces sociétés pour l'exercice 2017 sont joints en annexe.

Il est proposé à l'assemblée de prendre acte desdits rapports.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances et des Ressources entendue ;

VU la loi n°47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération ;

CONSIDERANT les rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SCIC la Ferme de Borny et CITIZ sur l'activité et la gestion de ces dernières pour l'exercice 2017 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE :

- des rapports présentés par les représentants de la Ville au sein des SCIC la Ferme de Borny et CITIZ au titre de la gestion et de l'activité de ces dernières au cours de l'exercice 2017.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

L'Adjointe Déléguée,

Béatrice AGAMENNONE

Service à l'origine de la DCM : Contrôle de gestion externe

Commissions :

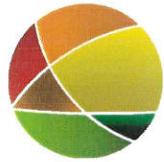
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 30 Absents : 25

Dont excusés : 12

Décision : SANS VOTE



*La Ferme
de Borny*

Agriculture Biologique - Ferme pédagogique - magasin de producteurs



Rapport annuel des représentants de la Ville de METZ
au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme,
à capital variable "LA FERME DE BORNY",
en application de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947
portant statut de la coopération

Exercice 2017

FICHE SIGNALTIQUE	
ETAT CIVIL	
SCIC SA à capital variable LA FERME DE BORNY	
Siège social :	14 chemin des Foulonniers, 57 070 METZ
N° RCS :	RCS METZ TI 828 931 378
Date de création :	5 avril 2017
Objet social :	Ferme urbaine avec comme objectif le développement d'une économie locale non délocalisable, en lien avec l'agriculture, les ressources locales mais également les autres ressources : tout en répondant aux objectifs de reconquête de la qualité de l'alimentation, de l'eau, de préservation de la biodiversité, en favorisant et en promouvant une agriculture biologique urbaine et responsable.
Président du Conseil d'Administration et Directeur Général :	NEVEUX Jean-Philippe
Commissaire aux comptes :	KPMG Entreprises, bureau de Yutz
Nombre de salariés (effectif moyen) fin 2017 :	3
ACTIONNARIAT	
Capital social de 23 860€	
1 193 parts sociales à une valeur nominale de 20€ soit 23 860€. Parts sociales réparties entre les 5 collèges suivants : membres Référents, membres Biodiversité - Transmission des savoirs, membres Magasin de producteurs, membres Agriculture-Culture-Maraîchage et membres Solidaires.	
Nombre total d'administrateurs :	18
- dont représentants de la VDM :	1 (Béatrice AGAMENNONE, Adjointe au Maire)
JURIDIQUE	
Conventions conclues avec VDM :	Convention d'occupation privative du domaine privé (mise à disposition de terrains)
FINANCIER	
Dernier résultat net comptable connu :	Déficit de 39 160€

Synthèse des comptes annuels au 31/12/2017 (en €) :

SCIC LA FERME DE BORNY - Comptes annuels au 31 décembre 2017 (en €)

COMPTE DE RESULTAT			
CHARGES	2017	PRODUITS	2017
60 - Achats	31 142	70 - Chiffre d'affaires	60 072
61 - Services extérieurs	17 541	71 - Production stockée	12 128
62 - Autres services extérieurs	17 063	72 - Production immobilisée	54 911
63 - Impôts et taxes	195	73 - xxx	-
64 - Personnel	110 532	74 - Subventions publiques	-
65 - Autres charges courantes	62	75 - Autres produits	-
66 - Charges financières	732	76 - Produits financiers	-
67 - Charges exceptionnelles	6	77 - Produits exceptionnels	-
68 - Dotations amort. prov.	11 423	78 - Reprise amort. prov.	
69 - Impôts sur les bénéfices		79 - Transferts de charges	22 425
Total	188 696	Total	149 536
Résultat de l'exercice	- 39 160		

BILAN			
ACTIF	2017	PASSIF	2017
Immo incorporelles (20)	11 284	Capital - Fonds associatifs	23 860
Terrain (211)	51 743	Report à nouveau	
Constructions (213)	4 659	Résultat de l'exercice	- 39 160
Instal techniques (215)	8 920	Subv. d'investissement	
Immo. Corporelles en cours		TOTAL FONDS PROPRES	- 15 300
		Dettes financières plus d'un an	93 099
TOTAL IMMOBILISATIONS	76 606	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	77 799
Stocks et en-cours	16 819	Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Avances clients	11 386
Créances d'exploitation	2 353	Dettes fiscales et sociales	38 245
Autres créances	15 550	Autres dettes	
TOTAL ACTIF CIRCULANT	34 722	TOTAL DETTES A COURT TERME	49 631
Dispo. caisse, banque	16 100	Crédits trésorerie	
TOTAL TRESORERIE	16 100	TOTAL DECOUVERT	-
TOTAL GENERAL ACTIF	127 428	TOTAL GENERAL PASSIF	127 430

* Les comptes annuels 2017 présentent une activité de la Société du 05/04/2017 au 31/12/2017, soit sur 9 mois et non un exercice complet de 12 mois. Cela correspond à la création de la Société et son début d'activité à la date indiquée.

I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE LIES A L'ACTIVITE

Ce rapport des représentants de la Ville de Metz au sein de la SCIC SA "LA FERME DE BORNY" est le premier à être présenté du fait de la création de la Société en 2017. Cette forme juridique de société coopérative offre de nouvelles perspectives partenariales pour la Collectivité et les acteurs issus des milieux associatif et économique du territoire. Les SCIC ont été créées par la loi 2001-624 du **17 juillet 2001**. Le sociétariat d'une SCIC doit être obligatoirement multiple. La SCIC prend obligatoirement la forme d'une SA, SAS ou SARL, à capital variable. Ici il s'agit d'une société anonyme (SA) à capital variable, qui associe obligatoirement autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs) et des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire ou d'une filière d'activités.

Le Conseil Municipal de la Ville de Metz a décidé d'approuver, par délibération en date du 15 décembre 2016, le principe du projet de ferme maraîchère et pédagogique, dénommé Pôle d'Agriculture Biologique de Metz (PAM), sous forme d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme à capital variable (SCIC) et situé en bordure du Parc Gloucester à Borny. Ce projet coïncide avec le projet d'intention des urbanistes du renouvellement urbain de Borny, le plan guide de Borny Grand Est définissant le Parc Gloucester comme un secteur à enjeu de centralité. Pensé comme une véritable infrastructure de quartier, il répond à des besoins d'animation pédagogique et de création de lien social.

L'Assemblée Générale constitutive de la SCIC SA à capital variable s'est tenue le 4 avril 2017 et, a adopté à l'unanimité, le nom définitif « La Ferme de Borny ». Pour comprendre son fonctionnement, nous revenons sur quelques points liés à la constitution de cette Société. La SCIC SA à capital variable a été créée par 18 membres fondateurs. Ces membres ont établi ensuite les statuts constitutifs de cette Société en date du 05 mai 2017. Les 7 catégories d'associés suivantes ont été définies par la SCIC SA à capital variable :

- Catégorie des **Salariés** : relève de cette catégorie, tout salarié de la SCIC. La rupture du contrat de travail d'un salarié entraînera la perte de sa qualité d'associé. Toutefois, à la demande du salarié, le Conseil d'Administration peut le maintenir comme associé dans la catégorie des personnes physiques partenaires.
- Catégorie des **Collectivités Publiques** : relève de cette catégorie, les Collectivités locales (Communes, Etablissements Publics et Coopération Intercommunale, Pays, Département, Région) et des établissements publics locaux (par exemple lycée agricole, parc naturel régional).
- Catégorie des **Financeurs** : Il s'agit des personnes morales et physiques participant au financement de la SCIC.
- Catégorie des **Entreprises intégrées au projet** : Il s'agit des personnes physiques ou morales ayant signé un engagement liant leur activité économique au respect des

valeurs de la SCIC.

- Catégorie des **Entreprises collaboratrices au projet** : Il s'agit des personnes physiques ou morales, travaillant régulièrement avec la SCIC ou bénéficiant régulièrement de ses services.
- Catégorie des **personnes morales partenaires** : Il s'agit des autres personnes morales, notamment les associations et les regroupements, concernées par l'objet de la SCIC ou apportant une contribution à son action.
- Catégorie des **personnes physiques partenaires** : Il s'agit des personnes physiques concernées par l'objet de la SCIC ou apportant une contribution à son action.

Les personnes physiques ou morales, qu'elles soient régies par le droit public ou privé, s'engagent à souscrire. La qualité d'associé d'une SCIC diffère en fonction de la nature de la personne et de son implication. Il est demandé, pour chaque associé, une souscription minimum en fonction de sa catégorie :

Catégories d'associés	Engagement de souscription (en nb de parts sociales)
Salariés de la SCIC	10
Collectivités Publiques	100
Financeurs	100
Entreprises intégrées au projet	50
Entreprises collaboratrices	10
Personnes morales partenaires	10
Personnes physiques partenaires	1

Ces différentes catégories d'associés ne préfigurent pas les collèges qui sont constitués sur des bases différentes.

Définition et composition des collèges de vote

Les collèges ne sont pas des instances titulaires de droits particuliers ou conférant des droits particuliers à leurs membres. Sans exonérer du principe un associé = une voix, ils permettent de comptabiliser le résultat des votes en Assemblée Générale en pondérant le résultat de chaque vote en fonction de l'effectif ou de l'engagement des associés. Ils permettent ainsi de maintenir l'équilibre entre les groupes d'associés et la garantie de la gestion démocratique au sein de la coopérative. 5 collèges sont définis au sein de la SCIC SA à capital variable, leurs droits de vote et composition sont les suivants :

Nom collège	Droit de vote
Collège A - Référents	25%
Collège B - Biodiversité - Transmission des savoirs	25%
Collège C - Magasin de producteurs	25%
Collège D - Agriculture - Culture - Jardinage - Elevage	15%
Collège E - Membres solidaires	10%

* Source : Article 19 des statuts de la SCIC.

Conseil d'Administration et Assemblée Générale au cours de l'année 2017

L'Assemblée Générale Constitutive s'est réuni le 4 avril 2017 pour :

- Désigner les administrateurs de la SCIC La Ferme de Borny.

Le Conseil d'Administration s'est réuni :

- le 4 avril 2017 pour délibérer sur :
 - Nomination du Président de la SCIC ;
 - Nomination du Directeur Général de la SCIC ;
- le 2 mai 2017 pour délibérer sur :
 - Proposition d'intégration de nouveaux membres actionnaires ;
 - Proposition de rédaction par Maître IOCHUM d'une convention entre la SCIC et les Coteaux Gourmands ;
 - Proposition d'indemnité de présidence ;
 - Proposition du pouvoir d'engagement du Président Directeur ;
 - Proposition du budget 2017.
- le 15 juillet 2017 pour délibérer sur :
 - Proposition d'autorisation de rachat partiel de parts d'actionnaires (HAMPIAUX Dominique et NEVEUX Céline) ;
 - Proposition d'intégration de nouveaux membres actionnaires.
- Le 14 octobre 2017 pour délibérer sur :
 - Départ d'un administrateur ;
 - Départ d'un salarié ;
 - Point financier.

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les premiers administrateurs de la Société ont été nommés par Assemblée Générale Constitutive en date du 04 avril 2017. Conformément à l'article 21.1 des statuts, la durée des fonctions des premiers administrateurs est de 6 ans. Le Conseil est renouvelable par tiers tous les 2 ans.

En cours d'année, le Conseil d'Administration du 14 octobre 2017, a approuvé le départ, sur démission pour raison personnelle, d'un administrateur.

II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE LIES AU BILAN FINANCIER

A) Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cf. page 4 du présent rapport.

L'année sociale a débuté le 4 avril (début d'exploitation) et finie le 31 décembre 2017 pour ce premier exercice d'activité soit une durée exceptionnelle de 9 mois.

Le capital social de la Société s'établit au 31/12/2017 à 1 193 parts sociales à une valeur nominale de 20€ soit 23 860€.

Le bilan affiche un total de 127 430€ composé :

- A l'actif :

- 76 607€ d'immobilisations liées à la construction d'un bâtiment concernant l'exploitation, d'acquisition de supports pédagogiques, d'outillages et de matériel de transport, d'informatique et du mobilier ;
- 34 722€ d'actif circulant lié à de la production stockée et des créances clients et autres ;
- 16 100€ de disponibilités (trésorerie positive).

- Au passif :

- un capital social de 23 860€ ;
- un résultat net de -39 160€ ;
- des emprunts pour un montant total de 92 348€ ;
- des dettes fournisseurs pour 11 386€ ;
- des dettes fiscales et sociales pour 38 245€.

Au niveau de l'activité de la SCIC, 3 secteurs sont identifiés : le département maraîchage, le département magasin de producteur et le département pédagogie.

Le Chiffre d'Affaires de la SCIC s'établit à 60 072€ sur cet exercice 2017. Les produits d'exploitation totaux s'élèvent à 149 536€ avec notamment 12 128€ de production stockée, 54 911€ de production immobilisée et un transfert de charges de personnel pour 22 425€.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 188 696€ sur 2017 dont 110 532€ de charges de personnel (salaires + charges sociales) soit 59% du total des charges, des achats de marchandises, matières premières et autres achats/charges externes pour 65 746€. Des charges financières pour 732€ et exceptionnelles pour 6€ ainsi qu'une dotation aux amortissements et provisions de 11 423€.

Le résultat net de l'exercice 2017 est déficitaire de **39 160€**, expliqué par des charges fixes plus conséquentes que le niveau de recettes d'activité réalisées sur ces 9 mois. Plusieurs facteurs expliquent ce 1^{er} résultat déficitaire :

- des stocks non produits à temps pour l'exploitation et la vente, une restriction sur la main d'œuvre saisonnière ;
- une ouverture tardive du magasin et des difficultés d'accès, ce qui a pénalisé fortement les recettes attendues sur cette activité ;
- un développement progressif des activités pédagogiques, encore peu connues du public. Ce qui explique le faible taux de réservation sur les activités proposées.

Le résultat prévisionnel net était de -22 066€ avec un Chiffre d'Affaires total de 302 000€ et des charges d'exploitation de 324 066€. Soit un écart de 17 094€ avec le résultat net réalisé. Concernant le niveau de charges réalisées, il est moindre (-135 370€ entre le réalisé et le prévisionnel) du fait de l'activité naissante et des besoins moindres sur ce début d'exploitation liés à la demande. Les recettes totales réalisées de 149 536€ (-152 464€ par rapport au prévisionnel) ne couvrent pas les frais d'exploitation et de gestion de la Société pour ce 1^{er} exercice, elles ne représentent que 76% des charges totales d'exploitation.

La société termine l'exercice 2017 avec une trésorerie positive de 21 000€ malgré ce résultat déficitaire de 39 160€.

B) Informations financières complémentaires diverses

– Emprunts et dettes

Un emprunt a été souscrit auprès de l'organisme bancaire "Caisse d'Epargne" pour un montant de 32 348,56€ et un emprunt auprès d'un organisme financeur solidaire "Lorraine Active" pour un montant de 60 000€.

– Effectifs

Le nombre de salariés au 31/12/2017 était de 3 ETP.

En cours d'année, un départ au 30 novembre 2017 d'un salarié, impactant l'activité du département Pédagogie. Pas de remplacement sur 2017.

III – Perspectives 2018

2018 sera le 1^{er} plein-exercice de la société et permettra de constater l'évolution des activités proposées par la SCIC et le développement de différents projets pour le rayonnement de son activité sur la Ville de Metz. Voici les projets qui seront à mener à bien dès 2018 :

- Projet de cuisine coopérative,
- Partenariat avec Paysan Bio Lorrain (objectif de sécurisation de l'approvisionnement),
- Projet de biscuiterie Bio,
- Crédit d'un comité d'organisation des chantiers participatifs.

Béatrice AGAMENNONE
Mandataire de la Ville de Metz

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Béatrice AGAMENNONE".

Rapport annuel des représentants de la Ville de METZ
au sein de la Société Coopérative d'Intérêt Collectif Anonyme
à capital variable CITIZ LORRAINE,
en application de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947
portant statut de la coopération

Exercice 2017

FICHE SIGNALTIQUE						
ETAT CIVIL						
Société Coopérative d'Intérêt Collectif CITIZ LORRAINE						
Siège social :	4 rue Marconi, 57 070 METZ					
N° RCS :	Metz 803 603 414					
Date de création :	16 juillet 2014					
Objet social :	La promotion des modes de déplacement alternatifs à la voiture particulière, notamment par la mise à disposition aux personnes physiques et morales de véhicules en temps partagé.					
Directeur Général :	Jean-François VIROT-DAUB					
Président du Conseil d'Administration :	Bruno MARTIN					
Commissaire aux comptes :	SB CONSEIL					
Nombre de salariés (effectif moyen) fin 2017 :	1					
ACTIONNARIAT						
Capital social de 65 000€						
Salariés¹	Nombre	Capital	%			
	1	500 €	0,76%			
Usagers	1	500 €	0,76%			
	1	500 €	0,76%			
	1	500 €	0,76%			
Citoyens coopérateurs du réseau CITIZ et du réseau URBIS PARK						
<i>France AUTO'PARTAGE</i>	30	15 000 €	22,90%			
	10	5 000 €	7,63%			
	30	15 000 €	22,90%			
	10	5 000 €	7,63%			
	10	5 000 €	7,63%			
<i>Stéphane MARTIALE, Vincent DOUMAYROU, Geoffrey DECONCHE, Sven TATON, Franck TATON, Jean-Jacques PEDOT, Yves GANTNER, Sadi ARESKI, Vincent DEFONTAINE, Frédéric VITOUX, Herbert TINE, Samuel PEGUIRON, Sébastien BONNAIRE, Gilbert DELESSA WILCKE, Martine ROBERT, Houria GUESSAS, Marie BRAGARD, Bruno MARTIN, Eric GUILHARD, Laurence HUALUT, Elsa GIRAUD, Guillaume SEYDOUX, Ysamina LEMZERI, Hubert DOLLEN, Michael SIBONY, Audrey THIEBAUT, Alain MINIGHETTI</i>						
Partenaires publics ou privés	27	13 500 €	20,61%			
	10	5 000 €	7,63%			
Total	131	65 500 €	100,00%			
Nombre total d'administrateurs :	7					
- dont représentants de la VDM :	1 (Guy CAMBIANICA)					
JURIDIQUE						
Conventions conclues avec VDM :	Mise à disposition de véhicules accessibles en libre-service (contrat de location)					
Autres conventions sur l'exercice 2016 :	Société FRANCE-AUTOPARTAGE (abonnements aux services, fourniture de matériel et prestations de service pour un montant total de 20k€) ; Société AUTO'TREMENT (frais d'affranchissement et assurance Responsabilité Civile pour un montant total de 275€)					
FINANCIER						
Dernier résultat net comptable connu :	Déficit de 7 293,05€					

¹ Détail des catégories d'associés développé en page 7 du rapport.

² La participation de la Ville de Metz au capital de la Société a été approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 24/09/2015.

Synthèse des comptes annuels au 31/12/2017 (en €) :

SCIC CITIZ LORRAINE - Comptes annuels au 31 décembre 2017 (en €)

COMPTES DE RESULTAT									
CHARGES	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2015*	au 31/12/2015 (18 mois)	PRODUITS	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2015*	au 31/12/2015 (18 mois)
60 - Achats					70 - Chiffre d'affaires	104 298	92 361	53 615	80 382
61 - Services extérieurs					71 - Production stockée				
62 - Autres services extérieurs	82 612	74 018	65 909	98 814	72 - Production immobilisée				
63 - Impôts et taxes	748	885	1 103	1 653	73 - xxx				
64 - Personnel	29 807	29 134	14 616	21 913	74 - Subventions publiques	13 322	12 943	7 052	10 573
65 - Autres charges courantes	107	19	4	6	75 - Autres produits		1	3	4
66 - Charges financières	397	569	177	265	76 - Produits financiers		13	8	
67 - Charges exceptionnelles	134	17	215	322	77 - Produits exceptionnels	10 184	10 571	4 271	6 403
68 - Dotations amort. prov.	22 008	21 004	9 400	14 093	78 - Reprise amort. prov.	702	1 506	133	200
69 - Impôts sur les bénéfices					79 - Transferts de charges				
Total	135 813	125 646	91 423	137 066	Total	128 519	117 390	65 074	97 562
Résultat de l'exercice	- 7 294	- 8 256	- 26 349	- 39 504					

BILAN									
ACTIF	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2015*	au 31/12/2015 (18 mois)	PASSIF	au 31/12/2017	au 31/12/2016	au 31/12/2015*	au 31/12/2015 (18 mois)
Immo incorporelles (20)	2 178	2 978	3 778	3 778	Capital -Fonds associatifs	65 500	65 000	56 000	56 000
Terrain (211)					Report à nouveau	- 47 762	- 39 505		
Constructions (213)					Résultat de l'exercice	- 7 293	- 8 256	- 26 349	- 39 504
Instal techniques (215)	4 672	6 832	8 549	8 549	Subv. d'investissement	23 032	33 216	27 427	41 120
Immo. Corporelles en cours	39 084	57 821	67 021	67 021	TOTAL FONDS PROPRES	33 477	50 455	57 078	57 616
Immo. Financières	1 111	961			Dettes financières plus d'un an	57 704	71 352	78 217	78 217
TOTAL IMMOBILISATIONS	47 045	68 592	79 348	79 348	TOTAL CAPITAUX PERMANENTS	91 181	121 807	135 295	135 833
Autres créances	10 307	16 582	51 271	51 271	Dettes fournisseurs et comptes rattachés / Avances clients	24 696	8 469	6 657	6 657
Charg. const. Avance (486)	11 948	1 218	648	648	Dettes fiscales et sociales	6 321	6 249	5 241	5 241
TOTAL ACTIF CIRCULANT	22 255	17 800	51 919	51 919	TOTAL DETTES A COURT TERME	31 017	14 718	11 898	11 898
Dispo. caisse, banque (51,53)	52 898	50 132	15 926	16 463	Crédits trésorerie	0	210		
TOTAL TRESORERIE	52 898	50 132	15 926	16 463	TOTAL DECOUVERT		210	-	-
TOTAL GENERAL ACTIF	122 198	136 524	147 193	147 730	TOTAL GENERAL PASSIF	122 198	136 525	147 193	147 731

*Les comptes annuels 2015 ont été retraités par la Ville pour comparaison sur périmètre constant entre 2015 et 2016 (exercice de 12 mois).

I – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE LIES A L'ACTIVITE

Ce rapport des représentants de la Ville de Metz au sein de la SCIC CITIZ LORRAINE est le second à être présenté du fait de cette activité nouvelle d'auto-partage sur la région Lorraine. Cette forme juridique de Société coopérative offre de nouvelles perspectives partenariales pour la Collectivité et les acteurs issus des milieux associatif et économique du territoire. Les SCIC ont été créées par la loi 2001-624 du **17 juillet 2001**. Le sociétariat d'une SCIC doit être obligatoirement multiple. La SCIC prend obligatoirement la forme d'une SA, SAS ou SARL, à capital variable. Ici il s'agit d'une société anonyme (SA), qui associe obligatoirement autour d'un projet des acteurs salariés, des acteurs bénéficiaires (clients, usagers, riverains, fournisseurs) et des contributeurs (associations, collectivités, sociétés, bénévoles) pour produire des biens ou des services d'intérêt collectif au profit d'un territoire ou d'une filière d'activités.

La SCIC CITIZ LORRAINE exploite 15 véhicules en moyenne sur l'exercice 2017, allant du véhicule compact (type RENAULT TWINGO) à l'utilitaire (type RENAULT KANGOO) aménagé pour personne handicapée. Ils sont renouvelés tous les 3 à 5 ans selon les modèles et l'utilisation effectuée par les usagers. Ce service d'auto-partage dispose de places matérialisées au sol et sécurisées (par arceau automatique) dans différents secteurs de la Ville (Place de Chambre, place de la Comédie, Rue Dupont des loges, Rue Gambetta notamment). L'usager a accès au véhicule réservé par carte électronique qu'il appose sur le lecteur situé sous le pare-brise du véhicule, ou il peut également y accéder par l'application mobile CITIZ. Cette application lui permet de réserver le véhicule, modifier/annuler une réservation.

Dans le cadre du déploiement de cette Société coopérative, les principaux éléments à mentionner pour cet exercice 2017 sont :

- L'ouverture d'une station supplémentaire sur la Ville de Metz (dénommée "Comédie") ;
- Le seuil des 380 clients inscrits au service a été dépassé durant l'exercice (il était à 300 en 2016).

De plus, il est à noter que la société de lavage sans eau *Autobella* se charge depuis fin 2017 du nettoyage des véhicules à Nancy et Metz.

Pour comprendre son fonctionnement, nous revenons sur quelques points liés à la constitution de cette Société. La SCIC CITIZ LORRAINE a été créée par les personnes physiques et morales suivantes :

- Personnes physiques : Yves GANTNER, Jean-François VIROT-DAUB et Bruno MARTIN,
- Personnes morales : **FRANCE AUTO-PARTAGE** (Société Coopérative de Consommation à Responsabilité Limitée au capital actuel de 126 250€, immatriculée au RCS de Strasbourg), **AUTO'TREMENT** (Société Coopérative d'intérêt Collectif, Société Anonyme à Capital Variable au capital actuel de 209 500€, immatriculée au RCS de Strasbourg), **URBIS PARK** (Société Anonyme au capital de 6 450 137€, immatriculée au RCS de Metz) et **URBIS PARK SERVICES** (Société par Actions Simplifiée au capital de 118 495€, immatriculée au RCS de Bobigny).

Ces personnes ont établi les statuts constitutifs de cette Société en date du 16 juillet 2014.
Les 5 catégories d'associés suivantes ont été définies par la SCIC CITIZ LORRAINE :

- Catégorie des **SALARIES** de la coopérative : relève de cette catégorie, tout associé personne physique liée à la coopérative par un contrat de travail à durée indéterminée à temps plein ou à temps partiel.
- Catégorie des **USAGERS** : relève de cette catégorie, tout associé, personne physique ou morale, bénéficiant à titre gracieux ou onéreux des services de partage automobile fournis par la coopérative CITIZ LORRAINE.
- Catégorie des **CITOYENS COOPERATEURS DU RESEAU CITIZ** : relève de cette catégorie les personnes physiques ou morales répondant à l'un des 3 critères suivants :
 - a. La coopérative de consommateurs France AUTOPARTAGE,
 - b. Toute structure sociétaire de France AUTOPARTAGE (porteurs de parts A),
 - c. Tout salarié ou dirigeant de France AUTOPARTAGE ou d'une structure sociétaire de France AUTOPARTAGE (porteurs de parts A).
- Catégorie des **CITOYENS COOPERATEURS DU RESEAU URBIS PARK** : Relève de cette catégorie les personnes physiques ou morales cooptées par la société URBIS PARK.
- Catégorie des **PARTENAIRES PUBLICS ET PRIVES** : relèvent de cette catégorie les collectivités publiques ou leur groupement, les personnes physiques ou morales agissant dans le domaine des déplacements alternatifs à la voiture particulière ou dans le domaine de l'environnement et d'une manière générale, toute personne physique ou morale désireuse de promouvoir ou de soutenir l'activité de la SCIC. La Ville de Metz s'inscrit dans ce collège d'associés.

Définition et composition des collèges de vote

Les collèges ne sont pas des instances titulaires de droits particuliers ou conférant des droits particuliers à leurs membres. Sans exonérer du principe un associé = une voix, ils permettent de comptabiliser le résultat des votes en Assemblée Générale en pondérant le résultat de chaque vote en fonction de l'effectif ou de l'engagement des coopérateurs. Ils permettent ainsi de maintenir l'équilibre entre les groupes d'associés et la garantie de la gestion démocratique au sein de la coopérative. 5 collèges sont définis au sein de la SCIC CITIZ LORRAINE, leurs droits de vote et composition sont les suivants (modifiés suite à un Conseil d'Administration du 14/11/2016) :

Nom collège	Composition du collège	Droit de vote
Collège A - Salariés	Associés relevant de la catégorie 1	10%
Collège B - Usagers	Associés relevant de la catégorie 2	10%
Collège C - Réseau CITIZ	Associés relevant de la catégorie 3	35%
Collège D - Réseau URBIS PARK	Associés relevant de la catégorie 4	35%
Collège E - Partenaires publics et privés	Associés relevant de la catégorie 5	10%

Constitution du Conseil d'Administration

En 2017, le Conseil d'Administration s'est réuni à 4 reprises :

- le 13 mars 2017 pour :
 - approuver le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 14/11/2016 ;
 - approuver l'admission des nouveaux actionnaires ;
 - faire une présentation du bilan d'activité et du projet de comptes de l'exercice 2017 ;
 - faire un point sur l'organisation du service en 2017 ;
 - faire un point sur le suivi de l'activité et le prévisionnel ;
 - faire un point sur les projets en cours et à venir ;
- Le 22 mai 2017 pour :
 - approuver le PV de la réunion du Conseil d'administration du 14 /11/2016 ;
 - approuver l'admission des nouveaux sociétaires ;
 - décision à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'AG annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ;
 - faire un point sur le suivi de l'activité et le prévisionnel ;
 - faire un point sur les projets en cours et à venir ;
- le 6 juin 2017 pour :
 - approuver le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 13/03/2017 ;
 - Présentation et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31/12/2016 ;
 - organisation à prendre en vue de la préparation et de la convocation de l'AG annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ;
 - mouvement des sociétaires et approbation des entrants ;
 - bilan activité T1-2017 ;
- le 13 octobre 2017 pour :
 - approuver le PV de la réunion du Conseil d'Administration du 06/06/2017 ;
 - approuver les dates des prochains CA et AG ;
 - faire un point sur le bilan d'activité et la situation au 30/06/2017 ;
 - faire un point sur les actions commerciales de la rentrée ;
 - faire un point sur les projets en cours ;
 - faire un point sur le projet de fusion Citiz Grand Est

Le Conseil d'Administration se compose, au 31 décembre 2017, des représentants suivants :

ADMINISTRATEURS	REPRESENTANTS
Président du Conseil d'Administration : Directeur Général :	Monsieur Bruno MARTIN Monsieur VIROT-DAUB Jean-François
	Société AUTO'TREMENT
	Société France AUTOPARTAGE
	Société URBIS PARK SERVICES
Partenaires publics et privés :	Ville de Metz (représentée par Monsieur Guy CAMBIANICA)
	Société SEVM

SITUATION DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Les premiers administrateurs de la Société ont été nommés par Assemblée Générale Constitutive en date du 16 juillet 2014. Conformément à l'article 21.3 des statuts, la durée des fonctions des premiers administrateurs est de 4 ans. Ainsi leur mandat n'est pas arrivé à échéance. Il s'agit des administrateurs suivants et sont en cours jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 :

- M. MARTIN Bruno : Président du Conseil d'administration,
- M. VIROT-DAUB Jean-François : Directeur général,
- La société AUTO'TREMENT (RCS Strasbourg : 451 668 255),
- La société FRANCE AUTOPARTAGE (RCS Strasbourg : 441 965 043),
- La société URBIS PARK SERVICES (RCS Bobigny : 488 990 151).

Concernant l'administrateur nommé lors de l'Assemblée Générale du 30/05/2016, son mandat n'est pas arrivé à échéance et court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019, il s'agit de :

- La ville de Metz représentée par M CAMBIANICA Guy,

Concernant l'administrateur nommé lors de l'Assemblée Générale du 05/12/2016, son mandat n'est pas arrivé à échéance et court jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020, il s'agit de :

- La Société SEVM (RCS Metz : 520 146 812).

II – FAITS MAJEURS DE L'EXERCICE LIÉS AU BILAN FINANCIER

A) Les principaux chiffres clés du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2017

Cf. page 4 du présent rapport.

Evolution du capital social entre l'exercice 2016 et 2017 :

L'augmentation du capital social de la Société : au début de l'exercice 2016, le capital social s'établissait à 130 actions à une valeur nominale de 500€ soit 65k€. 4 actions ont été émises et 1 action a été remboursée durant l'exercice 2017, ce qui amène le nombre d'actions à la fin de l'exercice à **131**, soit **65.5k€**.

Répartition du capital social au 31/12/2016 :

	Nombre	Capital	%
Salariés¹			
Jean-François VIROT-DAUB	1	500 €	1%
Usagers			
COVIVO	1	500 €	1%
CCM METZ	1	500 €	1%
L'EMPAN	1	500 €	1%
Citoyens coopérateurs du réseau CMIZ et du réseau URBIS PARK			
France AUTO'PARTAGE	30	15 000 €	23%
SCIC AUTO'TREMENT	10	5 000 €	8%
URBIS PARK SA	30	15 000 €	23%
URBIS PARK SERVICES	10	5 000 €	8%
SEVM	10	5 000 €	8%
Partenaires publics ou privés			
Ville de Metz ²	10	5 000 €	8%
Total	130	65 000 €	100%

Répartition du capital social au 31/12/2017 : voir fiche signalétique en page 3 du présent rapport.

Résultat financier :

Le Chiffre d'affaires prévu lors de l'établissement du Budget pour l'année 2017 était de 110 000€. A fin 2017 il s'établit à 104 298€, soit 95% des objectifs fixés.

Pourtant, malgré un chiffre d'affaires de +13% par rapport à 2016 (92.3k€), le résultat de la société enregistré sur l'exercice 2017 est déficitaire (**-7k€**). Il est affecté en totalité au report à nouveau ce qui porte les capitaux propres de la Société à 33.5k€ en 2017 (50,5k€ au 31/12/2016). Ce résultat, bien que déficitaire, est en amélioration par rapport à 2016 de +11.67% (-8k€). L'amélioration de ce résultat provient de l'activité croissante de la Société

puisque les recettes de location augmentent de +20% passant de 76k€ à 91k€. A cela s'ajoute, une bonne évolution des inscriptions constatée au cours de l'année ainsi qu'une nouvelle organisation de travail en lien avec Citiz Alsace. Toutefois, ce résultat déficitaire peut s'expliquer par deux facteurs, tout d'abord, la hausse des charges fixes liées aux locaux à Metz (domiciliation au CESCOM et location d'un guichet à l'agence Le Met) et ensuite, à la prise en charge intégrale par Citiz de coûts de commercialisation du service, du suivi du parc automobile et du nettoyage des véhicules.

Les créances clients et comptes rattachés affichent sur l'exercice 2017 un montant total de 5 601€ et sont d'une durée de un an au plus.

B) Informations financières complémentaires diverses

– Emprunts et dettes

Un emprunt a été souscrit auprès de l'organisme bancaire "Crédit Coopératif" pour un montant total de 53 891€.

– Effectifs

Au 31/12/2017, l'effectif de la société s'élève à 1 personne.

– Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du CGI, aucune dépense correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

– Délais de paiement

En application de l'article L.441-6-1 du Code de commerce, au 31/12/2017, le solde des dettes fournisseurs s'élèvent à 24 696€ contre 8 340€ en 2016. Il s'agit de dettes fournisseurs à un an au plus.

Voici, ci-dessous, le détail des délais de paiement des factures fournisseurs reçues :

Factures reçues non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu

< 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	> 90 jours
------------	------------------	------------------	------------

Tranches de retard de paiement (A)				
Nombre total de factures	14			
Montant total des factures concernées	15508.14 €	1823.88 €	0 €	600 €
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice	15.28 %	1.80 %	0 %	0.59 %

Et, ci-dessous, le détail des délais de paiement des créances :

Factures émises non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu

< 30 jours	De 30 à 60 jours	De 60 à 90 jours	> 90 jours
------------	------------------	------------------	------------

Tranches de retard de paiement (A)				
Nombré total de factures	20			
Montant total des factures concernées	698.12 €	1330.08 €	726.38 €	1372.61 €
Pourcentage du chiffre d'affaire de l'exercice	0.56 %	1.06 %	0.58 %	1.1 %

– Autre

Concernant l'actionnariat salarié (article L.225-102 du Code de commerce)

Le personnel salarié de la société détient des participations au capital de la Société : Monsieur Jean-François VIROT-DAUB, Directeur Général, détient une action à 500€, représentant 0,76% du capital social au 31/12/2017.

Concernant les activités en matière de recherche et développement

La société ne procède pas à des travaux de recherche et de développement.

Concernant les rémunérations des cinq personnes les mieux rémunérées (article L.225-115-4 du code de commerce)

La Société a fourni une attestation du commissaire aux comptes sur le montant global des rémunérations brutes versées aux cinq personnes les mieux rémunérées. Au cours de l'exercice clos le 31/12/2017, ce montant s'élève à 22 192€, hors frais de voyages et déplacements.

Concernant les événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice écoulé

Aucun évènement important n'est survenu depuis la clôture l'exercice 2017.

Concernant le rappel des dividendes distribués (article 243 Bis du Code général des impôts)

Au cours des 3 derniers exercices, il n'a pas été distribué de dividendes.

Concernant les filiales et participations (article L.233-6 du Code de Commerce)

La Société n'a acquis ou n'a souscrit, au cours de cet exercice, aucune participation dans une autre société et ne possède à la clôture de l'exercice aucune filiale ou participation.

Concernant les mandats de commissaires aux comptes

Les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ne sont pas arrivés à échéance et sont en cours jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire amenée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

III – Perspectives 2018

- Ouverture de **nouvelles stations à Metz et Nancy** (Amphithéâtre, Sablon, Brabois, Grand Coeur, ...).
- Diversification de la gamme de voitures : **hybride essence/électrique, familiale 7 places.**
- Forte dynamique commerciale en 2018 (prévisionnel de croissance du chiffre d'affaire à +20%).
- Projet de **fusion avec Citiz Alsace**. En effet, Les prévisions de croissance sur les exercices 2018 et 2019 ne permettent pas de compenser l'augmentation des charges et d'atteindre l'équilibre des comptes. La volonté de se rapprocher de Citiz Alsace, dont les caractéristiques et activités sont similaires, s'explique par les synergies et les économies d'énergie auxquelles les deux sociétés pourraient bénéficier. Citiz Lorraine a ainsi délibéré favorablement au projet de fusion en AG du 20/06/2018 et Citiz Alsace lors de son AG du 26/06/2018 avec effet rétroactif au 01/01/2018.
- Grace aux **économies liées à la fusion**, à l'ouverture de nouvelles stations et à la poursuite de la dynamique commerciale, l'activité en Lorraine devrait **s'équilibrer en 2019**.



Monsieur Guy CAMBIANICA
Mandataire de la Ville de Metz